



Problème de travail et de logement (cause de tutelle)

Par **Pikolo**, le **29/12/2008** à **18:25**

Bonjour, rnrnJ'ai 30ans, e suis actuellement dans l'appartement de mon grand-père et celui-ci a été placé sous tutelle depuis cet été, en précisant qu'il est hémiplégique et que nous nous en occupions ma sœur et moi de mi-2005 à fin 2007, mais pour raison de santé il a été placé dans une maison, et depuis j'occupe seul cet appartement dans lequel je ne paye pas de loyer juste edf et les petites factures comme on s'était mis d'accord avec mon grand-père.rnMais la tutelle veut revendre l'appartement et trier les meubles (ce quelle m'avais précisé il y'a quelques mois mais seulement oralement, et donc je ne me suis pas trop inquiété) ce qui était compliqué car il y'a beaucoup d'affaires de famille dans un box chez ma sœur car il avait fallu faire de la place pour rnmédicaliser l'appartement et laisser de la place pour moi ma sœur et ses enfants car elle habite assez loin, donc il reste beaucoup d'affaires à elle sur place, sachant que nous n'avons pas le permis sauf mon beau-frère qui est en période probatoire (cause retrait permis) et donc ne peut souscrire une location de camionnette et ne peut faire le voyage inverse.rnDepuis avril 2008 je travail en boulangerie (Maison Kayser à Paris) ou mon patron n'est pas très conciliant car au début de mon contrat (qui n'est pas signé, juste oral car parait-il les fiches de payes faisant foi) je lui avais demandé d'alterner les heures de jour et de nuit car les heures en continu de rnnuit m'épuise et finissent par me rendre malade (sachant que je fais plus de 50h alors que j'en ai 42 par semaine payées) et il m'a dis que pour l'instant il ne pouvait pas alterner.rn j'ai essayé de tenir mais je suis tombé malade plusieurs fois et me suis blessé au doigt pendant le travail au mois d'aout et j'ai travaillé avec 3 jours après, mais le médecin me l'a déconseillé et le patron rnne comprenais pas, et les horaires ne changeais pas, et a ce moment je lui ai demandé de changer de boutique car la structure et le rythme de celle-ci ne me convenais pas, mais il a refusé.rnFin octobre le patron m'annonce que mon chef de boulangerie va démissionner et qu'il part rnmi-novembre, il veut que je redouble d'efforts et me laisse que de nuit parce que j'ai eu beaucoup d'arrêt maladies (comme punition?) , mais

cette nouvelle m'a vraiment découragé car d'être de nuit en continu c'est la cause de ma grosse fatigue et j'ai déprimé et n'était pas en état de travailler pendant 15 jours que le médecin m'avait posé pour me reposer, mais même>

Par **Tisuisse**, le **29/12/2008** à **23:31**

Suite du message de Pikolo :
>après ces 15 jours (que je n'ai pas renouvelé par dépis) ça ne pouvais plu aller pour ce magasin et ne savait pas quoi faire car ils ne voulaient pas m'en changer, j'ai même consulter un psychiatre qui ne m'a pas aidé plus que ça à me remotiver.
Au dessus de cela je pensais pouvoir m'en sortir financièrement pendant 2 mois et j'ai relancé de temps en temps de soumettre ma mutation.
Début Décembre je reçois un avertissement, je leur renvoie une lettre précisant que je voulais absolument alterner les horaires de nuit/jour, éventuellement changer de boutique et que tout rentrerai dans l'ordre, mais je n'ai eu aucune réponse a ce jour j'ai eu le responsable boulangerie qui m'a dis qu'il me remplacerait dans une autre boutique, mi décembre mais toujours rien j'ai appelé plusieurs fois le DRH lui laisse des messages en lui demandant de me rappeler pour nous expliquer, et il ne le fait pas, jusqu'à une lettre le 18 Déc. qui me met en demeure de retravailler alors que nous nous somme pas entretenus pour en reparler.
Début décembre la tutelle passe avec un commissaire priseur pour noter les objets appartenant au grand-père et vois que le chantier (qui n'as pas beaucoup diminué) et nous laisse 3 semaine pour déblayer, ce que je dis à mon beau-frère car c'est de lui que dépendent les voyage et essaye de rntrouver une solution avec elle pour qu'ils viennent chercher dans son box les affaires du grand-père mais elle nous laisse nous débrouiller (alors que nous nous étions investis pas mal ces dernière années), et je lui et demander de prévenir quelque jours avant que les "videurs" ne passent, car il y a beaucoup de choses que je trierais sur le moment car il y en a beaucoup, c'est pour cela que j'aimerais être là.
1 semaine après son passage elle m'annonce au téléphone que l'appartement serra vendu très rapidement, alors qu'elle m'en a parlé une fois et je n'ai pas eu de courrier me le confirmant, sachant que ma sœur et moi étant les héritiers directs car le fils de mon grand-père donc notre père est décédé en 2003, et il a un autre fils au Canada.
Et donc je dois chercher un appartement, seulement je ne peux pas à cause de mes fiches de payes incomplètes (de fin Octobre à aujourd'hui) et que je n'ai pas un contrat signé à leur présenter.
J'ai fais une demande à LOCAPASS le 23 déc. par courrier pour savoir si ils pouvaient m'avancer une caution malgré cette situation car je suis dans une impasse.
Le 22 décembre, sans prévenir, des videurs sont>

Par **Tisuisse**, le **29/12/2008** à **23:34**

Suite et fin du message de Pikolo :
> venus déblayer les affaires lui appartenant et celles à jeter (en laissant mes affaires et celles de ma sœur que l'on n'a pas pu entièrement retirer) et nous laisse 2 semaines pour les retirer (sauf les miennes) donc le 5 ou le 6 janvier.
Mais après ça je vais être mis en demeure de quitter les lieux rapidement avec mes affaires (qui je pense légalement n'on pas le droit de me faire quitter avant la fin de l'hiver) mais le juge et la tutelle ont l'air d'être énervés, et pour avoir 3 payes ça ferait theoriquement début avril pour les reunir sous reserve de trouver un travail rapidement mais je suis encore sous contrat (en faute) chez Kayser.
Voilà c'est peu être un peu long mais je suis un peu tétanisé et j'ai du mal à réagir à cette situation car je ne sais pas par ou commencer car j'arrive pas à gérer tous

ca d'un coup, et aimerais savoir quels recours juridique j'ai par rapport à cela, et quel sont mes droits pour mieux réagir en fonction, je vous remercier d'avance aux réponses que vous aller me donner.

Merci de ne pas recréer de nouveaux topics sur votre 1er sujet alors qu'il vous suffisait soit de passer par la mention "modifier mon message" soit de cliquer sur "répondre".

Donc vos messages 2 et 3 sont recopiés ici par un "copier-coller" et supprimés dans la liste des topics.

Par **Pikolo**, le **30/12/2008** à **01:10**

bien je vous remercie je ne savais pas trop comment faire

Par **Tisuisse**, le **30/12/2008** à **08:19**

Ce n'est pas très grave. Espérons que vous aurez maintenant des réponses.